

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 22 octobre 2018, à 19 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Sont absents :

M. Claude Tremblay, district n° 5

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement et de la côte du Rondin
5. Octroi de mandat pour le déneigement du stationnement du garage municipal
6. Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est
7. Location d'un photocopieur
8. Période de questions
9. Levée de la séance

3.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Derek O'Hearn
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-173

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

4. OCTROI DE MANDAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DE LA CÔTE DU RONDIN

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour le déneigement du stationnement et de la côte du rondin pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QU'une entreprise a déposé une soumission soit, *Les entreprises Nivelac enr.* et que l'offre se décrit comme suit : 3 100 \$ taxes incluses

ATTENDU QU'après analyse, la municipalité désire accorder le contrat pour la saison 2018-2019 à *Les entreprises Nivelac enr.*

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

18-174

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les entreprises Nivelac enr.* pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 3 100 \$ taxes incluses.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 22 octobre 2018 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

5. OCTROI DE MANDAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour le déneigement du garage municipal pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QU'une entreprise a déposé une soumission soit, *Les entreprises Nivelac enr.* et que l'offre se décrit comme suit : 862,32 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU'après analyse, la municipalité désire accorder le contrat pour la saison 2018-2019 à *Les entreprises Nivelac enr.*

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Rollande Côté

18-175

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les entreprises Nivelac enr.* pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 862,32 \$ taxes incluses.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 22 octobre 2018 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

6. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est a été créée pour desservir le territoire du secteur nord du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est une municipalité du secteur nord et doit contribuer au financement de la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est

ATTENDU QUE la quote-part établie pour la municipalité de Saint-Nazaire pour l'année 2019 est de 9 724 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-176

Que la municipalité de Saint-Nazaire approuve le budget 2019 de la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est et paie un montant total de 9 724 \$ représentant sa quote-part pour l'année 2019

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 62100 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 22 octobre 2018 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7. LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le contrat de location du photocopieur de la municipalité se termine le 30 octobre 2018;

ATTENDU QUE Mégaburo a déposé une offre de service pour la location d'un photocopieur *imageRUNNER ADVANCE* de Canon au montant de 289 \$ par mois plus les taxes applicables pendant 60 mois;

ATTENDU QUE la municipalité désire louer ce photocopieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-177

Que la municipalité de Saint-Nazaire loue un photocopieur *imageRUNNER ADVANCE* de Canon et ses équipements au montant de 289 \$ par mois plus les taxes applicables pour une durée de 60 mois;

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat de location.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 517 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 22 octobre 2018 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-178

| Que la séance soit levée à 19 h 19.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 22 octobre 2018

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire